

Culture du maïs/Lutte contre la chenille légionnaire d'automne

La FAO et le Gabon se mobilisent pour endiguer sa progression

Willy NDONG

Libreville/Gabon

POUR faire face à la menace de la chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*), qui détruit les cultures de maïs dans la sous-région, notamment au Gabon, dans les provinces de l'Estuaire et du Haut Ogooué, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le ministère de l'Agriculture, de l'élevage chargé du Programme Graine ont signé, mardi dernier, à Libreville, un projet d'assistance d'urgence qui consiste à évaluer l'incidence de la chenille légionnaire d'automne dans notre pays. A cet effet, bien que le ravageur ait causé des dom-

mages et des pertes de rendement importants sur cette culture, des évaluations sont en cours et les données ne sont pas disponibles dans tous les pays pour une réelle estimation de l'impact du point de vue socio-économique et de la sécurité alimentaire. D'où la signature de ce projet d'assistance.

« *Le maïs a plusieurs avantages et il permet de développer l'agro-industrie. Ainsi, ne pouvons-nous pas développer la production d'aliment de bétail si nous ne disposons pas de quantités suffisantes de maïs* », a estimé Yves-Fernand Manfoumbi, ministre de l'Agriculture.

Dans le cadre de la stratégie 2016-2023 pour le développement de l'agriculture de notre pays, définie par le gouverne-



Photo : D.R

Un spécimen de la chenille légionnaire d'automne.

ment, le maïs et le riz, deux spéculations hôtes de la chenille légionnaire d'automne, occupent une place

de choix parmi les spéculations prioritaires retenues dans le nouveau plan de développement de filières

clés permettant au Gabon d'atteindre son autosuffisance alimentaire.

Au Gabon, ce nouveau projet qui s'achèvera en juin 2018, permettra de « *faire une prospection beaucoup plus élargie sur toute l'étendue du territoire national, afin de faire une cartographie de la distribution de l'insecte dans le pays. Cela permettra de définir des stratégies pour mieux lutter contre le ravageur* », a expliqué Sankung Sagnia, expert FAO en production et protection des plantes.

De plus, il contribuera également à évaluer le niveau d'incidence et de gravité des infestations et de pro-

poser un projet d'envergure à l'échelle sous-régionale pour la mise en œuvre des meilleures options de surveillance et de lutte actuellement disponibles, en vue d'une gestion plus rationnelle du ravageur.

La réponse adoptée au Gabon vise à renforcer les capacités institutionnelles, en vue d'améliorer la résilience, de contribuer à la mise en place d'un système d'alerte précoce et de gestion de l'information, de renforcer les capacités d'adaptation des communautés et de répondre aux crises et aux situations d'urgence.

Conférence de presse du secrétaire général de l'Union des conseils des chargeurs africains

Apporter plus de dynamisme au sein de l'institution



Photo : Jean Macdouma

Le nouveau secrétaire général de l'Union des conseils des chargeurs africains, Giscard Lilian Ogoula, lors de la conférence de presse.

JM

Libreville/ Gabon

LE nouveau secrétaire général de l'Union des conseils des chargeurs africains (UCCA), Giscard-Lilian Ogoula, était mercredi face à la presse. Au cours de cette rencontre, notre compatriote a présenté sa vision pour consolider et faciliter les négociations entre les opérateurs économiques de l'UCCA « *L'UCCA compte dix-huit pays de l'Afrique de l'ouest et du centre, onze en Afrique de l'ouest et sept en Afrique centrale. Le Secrétariat a une vision (2015-2020) de ré-dynamiser l'Union des conseils des chargeurs africains en appuyant les Conseils des chargeurs de chaque pays à rationaliser la desserte des transports maritimes en Afrique de l'ouest et du centre* », a-t-il indiqué. Evoquant sa tâche tout au long de son mandat, Gis-

card-Lilian Ogoula, tout en la qualifiant de "noble", a estimé qu'elle « *doit nous amener à prendre des décisions concertées, en vue d'améliorer le transport des marchandises et de mieux servir les clients.*»

Il a ajouté: « *dans le cadre de l'UCCA, il y a une ambition pour nos pays d'améliorer les installations portuaires. Les opérateurs économiques doivent savoir nos atouts. Nous avons le devoir de mieux communiquer pour faciliter le taux et la traçabilité des importations-exportations. De cela, pour la sous-région d'Afrique centrale, nous avons beaucoup à gagner avec la mise en place d'un système rotatif du secrétariat qui, depuis quarante ans, était dévolu à la sous-région de l'ouest. Pour notre pays, c'est une opportunité qu'un compatriote puisse être au secrétariat de l'UCCA. Le Conseil gabonais des chargeurs trouve là son compte, et c'est l'occasion aussi de s'affirmer sur la scène internationale.*»

GIE CLUB DE LIBREVILLE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le président du GIE Club de Libreville, porte à la connaissance des créanciers de l'Etat et futurs adhérents, que la procédure à suivre en vue de leur prise en compte au sein du Club de Libreville 2018 se décline comme suit :

1. *Délivrance d'une Attestation de créances signée par le Directeur Général de la Dette et le Directeur Général du Budget et des Finances Publiques ;*
2. *Adhésion des nouveaux créanciers au Club de Libreville par la signature d'un Formulaire d'adhésion :*
 - a. *Les bulletins d'adhésion sont à récupérer au secrétariat du GIE, sis au Cabinet PricewaterhouseCoopers, Rue Alfred Marche, BP 2164, Libreville, Tél :01 76 23 71 ou 01 74 13 88*
 - b. *Les créanciers devront obligatoirement être munis de leur attestation de créances et de la documentation légale de la société*
 - c. *Conformément à la convention de règlement définitif conclue le 13 février 2018, les adhérents devront s'engager à réinvestir dans l'économie nationale toutes les sommes perçues dans le cadre de ce mécanisme*
3. *L'adhésion au Club donne droit au paiement Pari Pasu de l'ensemble des créanciers sur la base des versements fixes mensuels effectués par l'Etat ;*
4. *Les membres du Club de Libreville sont également éligibles au mécanisme de financement mis en place par le GIE, dans le cadre des négociations avec le système bancaire.*

Fait à Libreville, le 13 février 2018

Le Président du Club

Henri-Claude OYIMA